

MAIRIE
DE
REPLONGES



N° Délibération
D742025

Nombre de membres en

Exercice : 27
Présents : 21
Votants : 25
Pour : 25
Contre : 0

Date de la convocation :
30/10/2025

Extrait du Registre
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de REPLONGES

Séance du 07 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 30 octobre 2025, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,
M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –
Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël Maires-Adjointes,
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette –
Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN Nadine – M. ALBENQUE
Christophe – M. RIGAUD Denis – Mme BOZONNET Nathalie – Mme PONCET
Florence – Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD Mathilde – M. MURE Julien
– M. BERRY David – Mme JOLY Christelle – M. BATAILLARD Kévin,
Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Mme FONTIMPE Catherine a donné pouvoir à
M. VERNOUX, Bertrand, M. MONTERRAT Franck a donné pouvoir à
M. RETY Jean-Pierre, M. GAILLARD Bruno a donné pouvoir à M. MONTERRAT
Raphaël, Mme BONNAT Laura a donné pouvoir à M. BERRY David.

Absents : M. DEVEYLE Alain, M. NILLON Christophe

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération : **AIDE A L'INVESTISSEMENT**

Monsieur le Maire indique aux conseillers qu'ils ont délibéré lors de la précédente séance sur les investissements réalisés par le comité des fêtes. Or la facture reçue n'est pas conforme au devis présenté précédemment.

- Le Comité des fêtes, au vu de la facture acquittée :
Tenues de 420.00 € TTC
L'aide de la commune s'élève donc à 50 % de 420.00 € soit 210.00 €
- L'AREPP, au vu de la facture acquittée :
Chambre froide de 2 497.62 € TTC
L'aide de la commune s'élève donc à 50 % de 2 497.62 € soit 1 248.81 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une subvention de 210.00 € à verser au Comité des Fêtes de REPLONGES,
- DECIDE l'attribution d'une subvention de 1 248.81 € à verser à l'Association du Restaurant des Ecoles Publique et Privée,
- PRECISE que cette dépense sera imputée au compte 65748, inves, 311.

Pour copie délivrée conforme aux registres,
Replonges le 13 novembre 2025



Le Maire de REPLONGES,

Bertrand VERNOUX

Abuse de réception en préfecture
001-201103206-20251107-D742025-DE
Date de réception préfecture : 14/11/2025